

# Conditions de recours

Dispositif d'appui à la fluidification des parcours patients dits  
*bed-blockers*

## Table des matières

Table des matières .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Définitions .....	3
Article 1 <sup>er</sup> - Objet .....	4
Article 2 - Présentation du dispositif .....	4
Article 2.1 - Objectif du Dispositif .....	4
Article 2.2 - Les bénéficiaires.....	4
Article 2.3 - Saisie du Dispositif .....	4
Article 2.4 – Fonctionnement du Dispositif .....	4
Article 3 – Engagements du Professionnel.....	5
Article 3.1 – Généralités .....	5
Article 3.2 – Échange des données Patient.....	5
Article 3.2.1 – Information et recueil du consentement au partage d’informations.....	5
Article 3.2.2 – Information et recueil du consentement au traitement des données Patient .....	5
Article 4 – Engagement de l’ORU Occitanie.....	6
Article 4.1 – Rôle de l’ORU Occitanie .....	6
Article 4.2 – Information et consentement .....	6
Article 5 – Informations relatives au RGPD.....	7
Article 5.1 – Responsabilité .....	7
Article 5.2.1 – Information sur le traitement des données des Utilisateurs .....	7
Article 5.2.2 – Information sur le traitement des données des Patients.....	7
Article 6 – Durée du suivi par le Dispositif .....	7
Article 7 – Limite de responsabilité.....	7
Article 8 – Règlement des différends .....	7
Article 9 – Acceptation des Conditions.....	8
Article 10 – Annexes .....	8
Présentation du dispositif.....	12
Responsable de traitement .....	12
Dispositions relatives à la protection des données .....	12
Recueil et utilisation des données.....	12
Les données collectées.....	12
Les destinataires et finalités associées au traitement des données .....	13
Modalités d’exercice de vos droits.....	13
Informations concernant le professionnel sollicitant le dispositif.....	15
Information concernant le patient bénéficiant du dispositif.....	15
Information concernant la demande.....	16

## Définitions

**Bed-blocker** : fait référence dans les présentes Conditions au patient ne nécessitant plus de prise en charge médicale au sein de l'unité où il est hospitalisé, identifié comme sortant et dont l'orientation vers des structures d'aval ou un retour à domicile n'est pas possible.

**Conditions** : désigne les présentes, opposables à l'ensemble des Professionnels

**Patient** : fait référence dans les présentes Conditions au patient considéré comme Bed-blocker par le Professionnel et pour lequel le dispositif est sollicité.

**Professionnel** : désigne tout professionnel de santé ou du travail social faisant appel au dispositif et exerçant au sein d'un établissement de santé d'Occitanie.

**Dispositif** : Dispositif d'appui à la fluidification des parcours patients dits Bed blocker

**Données à caractère personnel** : article 4.1 du RGPD, « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou soit [...], directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »

**Données concernant la santé** : article 4.15 du RGPD, ce sont « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. »

**Utilisateur** : désigne tout Professionnel sollicitant l'aide du dispositif

## Article 1<sup>er</sup> - Objet

Les Conditions de mise en œuvre du dispositif d'appui à la fluidification des parcours patients dits Bed-blockers ont pour objet de définir les modalités de recours au dispositif pour les Professionnels ainsi que les droits et obligations respectifs des Professionnels, des Patients et de l'ORU Occitanie.

## Article 2 - Présentation du dispositif

### Article 2.1 - Objectif du Dispositif

La coordination des soins urgents et non programmés de l'ORU Occitanie met à disposition des professionnels issus des établissements de santé, un dispositif qui a pour objectif d'apporter un appui à la fluidification des parcours patients dits Bed-blockers. L'objectif est de réduire le nombre de journées d'hospitalisations considérées par le corps médical comme non pertinentes ou non justifiées afin que ces patients se trouvent au bon endroit au bon moment pour la continuité de leur prise en charge.

Le soutien apporté peut-être d'ordre :

- Administratif par la recherche de critères bloquants et l'étude du dossier déposé sur ViaTrajectoire
- Ou opérationnel par l'aide de la recherche de lits d'aval via les outils de l'Espace Pro ORU ou les dispositifs partenaires ou par la mise en relation avec de potentiels établissements ou services d'aval.

### Article 2.2 - Les bénéficiaires

Le Dispositif de l'ORU Occitanie peut être sollicité pour tout patient considéré comme Bed-blocker par les professionnels de l'unité dans laquelle il se trouve hospitalisé.

### Article 2.3 - Saisie du Dispositif

Pour solliciter l'appui du Dispositif, le Professionnel doit contacter les membres de l'équipe de Coordonnateurs territoriaux de l'ORU Occitanie à l'adresse **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr** via une messagerie sécurisée certifiée hébergeur de données de santé<sup>1</sup> (HDS) ou une messagerie sécurisée de santé<sup>2</sup> (MSS).

Le Professionnel accompagne sa demande du formulaire de contact téléchargeable sur le site internet de l'ORU Occitanie. Il est également possible, via l'adresse **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr**, de demander l'envoi de ce formulaire aux coordonnateurs.

Après étude de la demande, un coordonnateur de l'ORU prend contact avec le demandeur dans les 24 (vingt-quatre) heures ouvrées après l'envoi du formulaire. Cet échange permet de compléter la connaissance du dossier, les démarches précédemment réalisées et des établissements sollicités.

### Article 2.4 – Fonctionnement du Dispositif

Dans le cadre du suivi des dossiers dans le Dispositif, les coordonnateurs de l'ORU Occitanie pourront proposer différentes solutions :

- Analyse et accompagnement à la complétude du dossier émis sur ViaTrajectoire, orientation et mise en lien vers un autre dispositif,
- Proposition d'orientation et de mise en lien avec un établissement d'aval en fonction des places disponibles et du profil du patient.

<sup>1</sup> Exemple de messagerie HDS : Bluefiles

<sup>2</sup> Exemple de MSS : MediMail

L'établissement demandeur informe, dès que possible et via la messagerie sécurisée, l'équipe de coordination territoriale de toute évolution dans le dossier et le parcours du Patient.

Les données transmises à l'ORU Occitanie seront accessibles par les coordonnateurs de l'ORU Occitanie tant que la demande est en cours. Dans le cadre du traitement du dossier, les données pourront être transmises à des dispositifs et/ou des professionnels partenaires tels que le dispositif d'appui à la coordination (DAC) du département, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les professionnels libéraux et les établissements de santé du département.

Une fois le dossier clôturé, les données seront pseudonymisées et conservées durant un délai de 5 (cinq) ans où elles pourront faire l'objet d'étude scientifique. Passé le délai, les données seront supprimées.

## Article 3 – Engagements du Professionnel

### Article 3.1 – Généralités

Dès lors que le Professionnel saisit l'ORU Occitanie pour être accompagné, le Professionnel s'engage à rester acteur de la situation. Le Professionnel est informé que l'ORU Occitanie vient en support du Professionnel et nullement en remplacement.

A ce titre, le Professionnel s'engage à être proactif dans le suivi de la sollicitation et des leviers qui lui sont présentés. Pour ce faire, le Professionnel référent du dossier s'engage notamment à rester en contact avec les coordonnateurs de l'ORU Occitanie pour la recherche de solution pour le patient et à informer dans les meilleurs délais l'ORU Occitanie de toute information relative à l'évolution, positive ou négative, de la situation et du parcours patient via la messagerie sécurisée.

### Article 3.2 – Échange des données Patient

#### Article 3.2.1 – Information et recueil du consentement au partage d'informations

Les professionnels de l'ORU Occitanie ne font pas partie de l'équipe de soins telle que définie par le Code de la santé publique.

Ainsi, conformément à l'article L.1110-4 du Code de la santé publique, avant d'échanger des données relatives au patient et de les transmettre à l'ORU Occitanie, le Professionnel a la responsabilité d'informer le patient, de recueillir et de tracer le consentement du patient ou, à défaut, du représentant légal.

#### Article 3.2.2 – Information et recueil du consentement au traitement des données Patient

L'ORU Occitanie met à disposition des Professionnels une note d'informations conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à destination des Patients.

- Traitement des données du Patient dans le cadre de la fluidification des parcours

Le Professionnel a en charge d'informer le patient, ou à défaut son représentant légal, et de récolter son consentement, ou à défaut de son représentant légal, pour le traitement de ses données relatif au Dispositif. Le Professionnel a donc la responsabilité d'informer le patient, de recueillir son consentement, de le tracer et de le conserver.

Le Professionnel devra être en capacité de transmettre la preuve du recueil du consentement en cas de demande de la part de l'ORU Occitanie. Le document devra être transmis via une messagerie sécurisée à l'adresse [coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr](mailto:coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr) dans un délai maximal de 48 (quarante-huit) heures ouvrées.

- Traitement des données du Patient dans le cadre d'étude

L'ORU Occitanie peut être amené à réaliser des études sur les parcours de soins en vue de les

améliorer à partir des données collectées dans le cadre du Dispositif. L'information figure dans la note d'information à destination des Patients.

L'ORU Occitanie n'ayant aucun lien direct avec les patients pris en charge, les Professionnels faisant appel à ce dispositif doivent :

- Informer les Patients, ou à défaut leur représentant légal, de la réutilisation de leurs données grâce notamment à note d'information transmise par l'ORU Occitanie.
- Tracer leur non-opposition ou leur opposition.

En cas d'opposition de la part du Patient, le Professionnel doit en informer l'ORU Occitanie dans les meilleurs délais par mail à l'adresse suivante : **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr**.

Le Professionnel devra pouvoir transmettre la preuve de la non-opposition ou de l'opposition du Patient en cas de demande de la part de l'ORU Occitanie. Le document devra être transmis via une messagerie sécurisée à l'adresse **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr** dans un délai maximal de 48 (quarante-huit) heures ouvrées.

## Article 4 – Engagement de l'ORU Occitanie

### Article 4.1 – Rôle de l'ORU Occitanie

Dès lors que l'ORU Occitanie est saisi via le formulaire transmis par messagerie de santé sécurisée, l'ORU Occitanie s'engage à prendre connaissance, analyser et travailler chacune des demandes.

A travers son analyse, l'ORU Occitanie tentera de mettre en avant les éléments bloquants et essaiera de trouver des leviers pour fluidifier le parcours du patient conjointement avec l'Etablissement.

L'ORU Occitanie s'engage à recontacter le Professionnel de santé sous vingt-quatre (24) heures ouvrées à réception du formulaire de saisie via la messagerie de santé sécurisée sous réserve que le document soit dûment complété.

A travers ce dispositif, l'ORU Occitanie a une obligation de moyens et non de résultat. L'ORU Occitanie s'engage donc à vous accompagner dans vos démarches et dans la recherche de leviers sans toutefois garantir l'apport d'une solution.

### Article 4.2 – Information et consentement

L'ORU délègue au Professionnel l'information et le recueil du consentement du patient pour l'échange et le partage d'information et le traitement de ses données.

En revanche, l'ORU Occitanie s'engage à mettre à disposition des Professionnels :

- Une note d'informations relative au traitement des données à caractère personnel des Professionnels
- Une note d'informations relative au traitement des données à caractère personnel des Patients

En cas de questions complémentaires de la part du Professionnel et/ou du Patient, l'ORU Occitanie s'engage à répondre conformément à la procédure décrite dans les notes d'informations respectives.

## Article 5 – Informations relatives au RGPD

### Article 5.1 – Responsabilité

Il est convenu que l'ORU Occitanie et le Professionnel sont des responsables de traitements séparés :

- L'ORU Occitanie est responsable de traitements dans la mise en œuvre du Dispositif et dans d'éventuelles études réalisées par la suite
- Le Professionnel est responsable de traitements concernant tout ce qui a attrait à la prise en charge du patient

Par ailleurs, chaque responsable de traitement garantit se conformer individuellement aux exigences du RGPD.

L'ORU Occitanie et le Professionnel s'engage à s'entraider et à s'informer mutuellement en cas de besoin.

### Article 5.2 – Information sur le traitement des données

#### Article 5.2.1 – Information sur le traitement des données des Utilisateurs

L'ORU Occitanie met à disposition des Professionnels une note d'informations relative au traitement des données à caractère personnel des Professionnels.

#### Article 5.2.2 – Information sur le traitement des données des Patients

L'ORU Occitanie met à disposition des Professionnels une note d'informations relative au traitement des données à caractère personnel des Patients.

Conformément à l'article 4.2, le Professionnel est chargé d'informer et recueillir le consentement des Patients.

## Article 6 – Durée du suivi par le Dispositif

L'ORU Occitanie s'engage à poursuivre le suivi de la situation dans le cadre du Dispositif jusqu'à ce que :

- Un aval ait été trouvé pour le patient ou
- La commission des suivis du Dispositif de l'ORU estime que l'ensemble des solutions envisageables ont été proposées au Professionnel. Dans un tel cas, l'ORU Occitanie s'engage à informer le Professionnel par mail.

En cas de nouvelles informations, le professionnel peut recontacter l'ORU Occitanie à tout moment via la messagerie sécurisée et un nouveau formulaire.

## Article 7 – Limite de responsabilité

En conséquence de l'article 5.1, une partie ne peut être tenue responsable que des dommages causés par un traitement pour lequel elle n'a pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui lui incombent ou pour lequel elle a agi en-dehors des instructions licites des autres Parties ou contrairement à celles-ci, le cas échéant.

## Article 8 – Règlement des différends

Une tentative de règlement amiable doit être privilégiée avant tout contentieux qui surviendrait concernant la conclusion, l'interprétation ou l'exécution des présentes. Au cours de cette période, l'ORU Occitanie se réserve le droit de prendre toute mesure de restriction d'accès au Dispositif.

Si aucune solution amiable n'a été trouvée dans un délai de 2 mois, les parties peuvent saisir le Tribunal compétent.

## Article 9 – Acceptation des Conditions

Les conditions sont notifiées aux Professionnels avant la saisine du Dispositif pour acceptation expresse et préalable. L'acceptation des Conditions est matérialisée par le renvoi de l'annexe C document complétée et signée sur l'adresse électronique sécurisée Médimail **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr**.

Le Professionnel est pleinement conscient des droits et obligations qui lui incombent en tant qu'Utilisateur du Dispositif et s'engage, sans réserve, à respecter l'ensemble des règles écrites. En cas de refus, le Professionnel ne pourra pas bénéficier de l'aide du Dispositif.

Des mises à jour des Conditions peuvent être effectuées régulièrement par l'ORU Occitanie notamment en cas d'évolution du Dispositif. Cette nouvelle version sera notifiée au Professionnel au moment où il souhaite saisir le Dispositif.

## Article 10 – Annexes

Font parties intégrantes des Conditions de recours présentes les annexes suivantes :

- Annexe A : Note d'informations sur le traitement des données à caractère personnel à destination des professionnels
- Annexe B : Note d'informations sur le traitement des données à caractère personnel à destination des patients
- Annexe C : Acceptation des Conditions et consentement aux traitements des données



# Annexe A : Note d'informations sur le traitement des données des Professionnels

## Présentation du dispositif

La note d'information concerne le traitement des données des professionnels faisant appel au dispositif d'appui à la fluidification des parcours des patients dits Bed-blocker mis en place par l'ORU Occitanie.

La coordination des soins urgents et non programmés de l'ORU Occitanie met à disposition des professionnels issus des établissements de santé, un dispositif qui a pour objectif d'apporter un appui à la fluidification des parcours patients dits Bed-blockers. L'objectif est de réduire le nombre de journées d'hospitalisations considérées par le corps médical comme non pertinentes ou non justifiées afin que ces patients se trouvent au bon endroit au bon moment pour la continuité de leur prise en charge.

Le soutien apporté peut-être d'ordre :

- Administratif par la recherche de critères bloquants et l'étude du dossier déposé sur ViaTrajectoire ; ou
- Opérationnel par l'aide de la recherche de lits d'aval, via les outils de l'Espace Pro ORU ou les dispositifs partenaires, ou par la mise en relation avec de potentiels établissements ou services d'aval.

## Responsable de traitement

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du dispositif sont sous la responsabilité de l'Observatoire Régional des Urgences d'Occitanie (ORU Occitanie).

Les informations juridiques relatives à l'ORU Occitanie sont les suivantes

GIP Observatoire Régional des Urgences Occitanie  
Immeuble le Phénix  
Bat A – 1er étage 118 route d'Espagne  
31100 TOULOUSE

SIRET du siège : 130 024 516 00028

## Dispositions relatives à la protection des données

L'ORU Occitanie s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués dans le cadre du dispositif soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

En sa qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation, l'ORU Occitanie garantit que les données à caractère personnel ne seront transmises à aucun tiers non autorisés sans son accord.

Les traitements mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'appui à la fluidification des parcours des patients dits « Bed-blocker » ont fait l'objet d'une inscription sur le registre de traitements de données à caractère personnel tenu par l'ORU Occitanie.

## Recueil et utilisation des données

### Les données collectées

Dans le formulaire utilisé pour suivre la demande d'appui du professionnel, l'ORU Occitanie collecte et traite :

- Département d'exercice
- Type d'établissement d'exercice (MCO, SMR, Délégation départementale de l'ARS, DAC, COM 360, etc.)
- Établissement d'exercice
- Service d'exercice
- Fonction du professionnel
- Numéro de téléphone du professionnel
- Adresse électronique du professionnel

Le formulaire limite la collecte des données à caractère personnel au strict nécessaire (minimisation des données) pour permettre le suivi du dossier.

### Les destinataires et finalités associées au traitement des données

Le traitement des données repose sur le consentement des professionnels recueilli par l'ORU Occitanie lors de la demande d'appui de la part du professionnel.

Ces données ne seront accessibles que par l'équipe de coordinateurs de l'ORU Occitanie.

Dans le cadre du dispositif, et si nécessaire dans le dossier suivi, les données pourront être transmises aux partenaires notamment le DAC du département, la CPTS du territoire, les professionnels libéraux ou les établissements de santé.

La durée de traitement des données est limitée au temps de suivi du dossier pour lequel le professionnel a fait appel au dispositif.

## Modalités d'exercice de vos droits

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez de droits (accès et, le cas échéant, rectification, suppression, effacement, limitation ou portabilité) sur vos données à caractère personnel qui sont consultables par les liens suivants :

- <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>
- Chapitre V - Section 2 de Lil3 disponible <https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee>
- Chapitre III du RGPD disponible <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Pour exercer vos droits ou pour toute question se rapportant au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter, en justifiant de votre identité conformément à la procédure en vigueur l'ORU Occitanie :

- Par courriel : [dpo@oruoccitanie.fr](mailto:dpo@oruoccitanie.fr)
- Par courrier\* : A l'attention du DPO  
Observatoire Régional des Urgences  
Occitanie Immeuble le Phénix,  
1<sup>er</sup> étage Bat A  
118 Route d'Espagne

## 31100 TOULOUSE

\*des modèles de courrier sont disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/modeles/courrier>, il devra obligatoirement être accompagné d'une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés ou que les traitements mis en œuvre ne sont pas conformes aux règles de protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

# Annexe B : Note d'informations sur le traitement des données à destination des patients

## Présentation du dispositif

Les professionnels de santé qui vous prennent en charge ont fait appel à l'ORU Occitanie afin de les appuyer dans cette mission.

En effet, l'ORU Occitanie met à disposition des professionnels exerçant au sein des établissements de santé, un dispositif qui a pour objectif d'apporter un appui à la fluidification des parcours patients. L'objectif est de réduire le nombre de journées d'hospitalisations considérées par le corps médical comme non pertinentes ou non justifiées afin que ces patients se trouvent au bon endroit au bon moment pour la continuité de leur prise en charge.

Le soutien apporté peut-être d'ordre :

- Administratif par la recherche de critères bloquants et l'étude du dossier déposé sur ViaTrajectoire
- Ou opérationnel par l'aide à la recherche de lits d'aval via les outils de l'Espace Pro ORU ou les dispositifs partenaires ou par la mise en relation avec de potentiels établissements ou services d'aval.

## Responsable de traitement

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du dispositif sont sous la responsabilité de l'Observatoire Régional des Urgences d'Occitanie (ORU Occitanie).

Les informations juridiques relatives à l'ORU Occitanie sont les suivantes :

- Adresse postale : GIP Observatoire Régional des Urgences Occitanie  
Immeuble le Phénix  
Bat A – 1er étage  
118 route d'Espagne  
31100 TOULOUSE
- SIRET du siège : 130 024 516 00028

## Dispositions relatives à la protection des données

L'ORU Occitanie s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués dans le cadre du dispositif, soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

En sa qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation, l'ORU Occitanie garantit que les données à caractère personnel ne seront transmises à aucun tiers non autorisés, sans son accord.

Les traitements mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'appui à la fluidification des parcours des patients ont fait l'objet d'une inscription sur le registre de traitements de données à caractère personnel tenu par l'ORU Occitanie.

## Recueil et utilisation des données

### Les données collectées

Les données à caractère personnel traitées comportent notamment :

- Nom, prénom, âge, sexe

- Établissement et service d'hospitalisation
- Données relatives à votre situation sociale et administrative
- Données relatives à votre état de santé (éléments cliniques, prise en charge, etc.)

## Les destinataires et finalités associées au traitement des données

- **Dispositif d'appui à la fluidification des parcours**

Le traitement des données repose sur votre consentement recueilli par le professionnel vous prenant en charge préalablement à la demander d'aide à l'ORU Occitanie.

Ces données seront accessibles que par l'équipe de coordonnateurs de l'ORU Occitanie.

Dans le cadre du dispositif, et si nécessaire dans le dossier suivi, les données pourront être transmises aux partenaires notamment le dispositif d'appui à la coordination (DAC) de votre département, les professionnels libéraux, des établissements de santé ou la communauté 360 qui est dispositif aidant les personnes en situation de handicap et leurs aidants à trouver des solutions inclusives et concrètes.

La durée de traitement des données est limitée au temps de suivi du dossier pour lequel le professionnel a fait appel au dispositif. Pour information, le suivi d'un dossier se clôture lorsque :

- Une solution d'aval ait été trouvée **ou**
- La commission des suivis du Dispositif au sein de l'ORU Occitanie estime que l'ensemble des solutions envisageables ont été proposées au Professionnel

- **Réutilisation des données à des fins d'études scientifiques**

Une fois le dossier clôturé dans le cadre du dispositif, les données sont pseudonymisées en :

- Supprimant votre nom et prénom
- Conservant une tranche d'âge.

Sauf opposition de votre part, l'ORU Occitanie pourra être amené à réutiliser les données pseudonymisées pour réaliser des études sur les parcours de soins à partir des données collectées.

L'utilisation de vos données dans le cadre de ces études est facultative. Vous avez le droit de vous y opposer à tout moment. L'exercice de votre droit d'opposition ne modifiera en aucune manière les modalités de votre prise en charge.

Chaque étude réalisée à partir de ces données fera l'objet d'une information sur le site internet de l'ORU Occitanie accessible à l'adresse suivante : <https://oruoccitanie.fr/>

Vous pouvez signifier votre opposition par simple information verbale au professionnel vous informant de sa démarche de contacter l'ORU Occitanie ou auprès du DPO de l'ORU Occitanie à l'adresse suivante :

- Par courriel : [dpo@oruoccitanie.fr](mailto:dpo@oruoccitanie.fr)
- Par courrier : A l'attention du DPO  
Observatoire Régional des Urgences  
Occitanie Immeuble le Phénix,  
1<sup>er</sup> étage Bat A  
118 Route d'Espagne  
31100 TOULOUSE

## Modalités d'exercice de vos droits

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez de droits (accès et, le cas échéant, rectification, suppression, effacement, limitation ou

portabilité) sur vos données à caractère personnel qui sont consultables par les liens suivants :

- <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>
- Chapitre V - Section 2 de Lil3 disponible ci-après <https://www.cnil.fr/fr/la-loi-informatique-et-libertes>
- Chapitre III du RGPD disponible ci-après <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Pour exercer vos droits ou pour toute question se rapportant au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter, en justifiant de votre identité conformément à la procédure en vigueur l'ORU Occitanie :

- Par courriel : [dpo@oruoccitanie.fr](mailto:dpo@oruoccitanie.fr)
- Par courrier\* : A l'attention du DPO  
Observatoire Régional des Urgences  
Occitanie Immeuble le Phénix,  
1<sup>er</sup> étage Bat A  
118 Route d'Espagne  
31100 TOULOUSE

\*des modèles de courrier sont disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/modeles/courrier>, il devra obligatoirement être accompagné d'une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés ou que les traitements mis en œuvre ne sont pas conformes aux règles de protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## Annexe C : Formulaire de contact - acceptation des conditions et consentement au traitement des données

Préalablement à la saisie de l'ORU Occitanie dans le cadre du dispositif d'appui à la fluidification des parcours, le présent document est à retourner dûment complété et signé à l'adresse suivante **coordonnateurs@oruoccitanie.mssante.fr** via une messagerie sécurisée après avoir pris connaissance des conditions de recours au dispositif et des annexes disponibles sur le site internet de l'ORU Occitanie.

### Informations concernant le professionnel sollicitant le dispositif

Nom et prénom :

Numéro de téléphone professionnel (*facultatif*) :

Adresse électronique sécurisée (type messagerie sécurisée de santé) :

Département :

Etablissement d'exercice :

Fonction :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de recours au dispositif de fluidification des parcours patients dit Bed blocker et les accepte.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'information sur le traitement de mes données à caractère personnel et consens à leur traitement par l'ORU Occitanie.

### Information concernant le patient bénéficiant du dispositif

Nom et prénom du patient concerné :

Date de naissance du patient concerné :

Service d'hospitalisation :

Numéro ViaTrajectoire :  Oui  Non

Si oui :

- VT Sanitaire :
- VT Grand Âge :
- VT Handicap :

Je reconnais avoir informé le patient pour lequel je sollicite l'ORU Occitanie, ou à défaut son représentant légal, et avoir recueilli son consentement pour le traitement de ses données dans le cadre du dispositif conformément à la note d'information patient mise à disposition par l'ORU Occitanie.

Je reconnais avoir informé le patient, ou à défaut son représentant légal, pour lequel je sollicite l'ORU Occitanie et ne pas avoir recueilli d'opposition pour la réutilisation de ses données pseudonymisées lors d'éventuelles études scientifiques de l'ORU Occitanie

conformément à la note d'information patient mise à disposition.

## Information concernant la demande

### Type de sollicitation :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Transfert vers un établissement SMR               | <input type="checkbox"/> Transfert vers un hébergement d'urgence          |
| <input type="checkbox"/> Transfert vers un EHPAD                           | <input type="checkbox"/> Transfert vers un établissement<br>psychiatrique |
| <input type="checkbox"/> Transfert vers un établissement médico-<br>social | <input type="checkbox"/> Retour à domicile                                |

Autre, précisez :

Date :

Signature manuscrite :